

SEANCE DU 22 MARS 2008

L'An DEUX MILLE HUIT et le VINGT DEUX MARS à 10 heures 45.

Les membres du conseil municipal de la commune de Montréjeau proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **SEIZE MARS DEUX MILLE HUIT**, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM (Mmes) les conseillers municipaux :

HENKINET Nicolas – **MIQUEL** Eric – **LORENZI** Guy – **BALMOISSIERE** Patrick – **BALAT** Eric – **LAPEYRE** Jean - **MORENO** Romain – **RIQUELME** Stéphane – **AUDUREAU** Gabriel – **FENARD** Pierrette – **TARISSAN** Martine – **BRILLAUD** Philippe – **ZAQUI** Badis – **ABASSIE** André – **ARROU** Anne-Marie – **DE AMORIN** Pascale – **BELLOUR** Leïla – **MIQUEL** Jean-Jacques – **DOTEZ** Nathalie – **DUMONT** Maurice – **MANENT** Jean-Philippe – **CAZALET** Noëlle.

Absent excusé : VERDIER Robert a donné procuration à M. BALMOISSIERE.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BUSATO André (1^{er} Adjoint), qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et **a déclaré installer** M. HENKINET Nicolas – M. MIQUEL Eric – M. LORENZI Guy – M. BALMOISSIERE Patrick – M. BALAT Guy – M. LAPEYRE Jean - M. MORENO Romain – RIQUELME Stéphane - M. AUDUREAU Gabriel – Mme FENARD Pierrette – Mme TARISSAN Martine – M. VERDIER Robert – M. BRILLAUD Philippe – M. ZAQUI Badis – M. ABASSIE André – Mme ARROU Anne-Marie – Mme DE AMORIN Pascale – Melle BELLOU Leïla – M. MIQUEL Jean-Jacques – Mme DOTEZ Nathalie – M. DUMONT Maurice – M. MANENT Jean-Philippe – Melle CAZALET Noëlle **dans leurs fonctions de conseillers municipaux.**

M. DUMONT Maurice, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.
Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance **M. Romain MORENO.**

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L 2122-7, et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	- 1 blanc
RESTE , pour le nombre des suffrages exprimés	= 22
Majorité absolue	12
Ont obtenu Monsieur Eric MIQUEL	voix (22)

Monsieur Eric MIQUEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Eric MIQUEL, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	- 1 blanc
<hr/>	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	= 22
Majorité absolue	12
Ont obtenu Monsieur Jean-Philippe MANENT.....	voix (22)

Monsieur Jean-Philippe MANENT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	- 1 blanc
<hr/>	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	= 22
Majorité absolue	12
Ont obtenu Monsieur Philippe BRILAUD.....	voix (22)

Monsieur Philippe BRILAUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	- 1 blanc
<hr/>	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	= 22
Majorité absolue	12
Ont obtenu Madame Pierrette FENARD.....	voix (22)

Madame Pierrette FENARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin

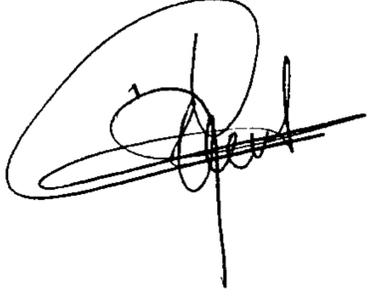
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	- 1 blanc
	= 22
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	12
Majorité absolue	12
Ont obtenu Monsieur Guy LORENZI.....	voix (22)

Monsieur Guy LORENZI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

La séance est levée à 11 H 45

Signature des membres présents

Le Doyen d'âge du Conseil,	Le Secrétaire,	Le Maire,
		
Les membres du conseil municipal,		
		